La couverture de vos médicaments pour infertilité

Avez vous des questions quant à ce que votre assurance peut couvrir?

Comment effectuer la demande de remboursement de paiement ?

et ce que vous devez payer?

Alors lisez ce qui suit...

Si vous êtes assuré avec la RAMQ:

Comment faire la demande de couverture:

- Se présenter à la pharmacie plusieurs jours avant le début de votre traitement pour déposer votre prescription, car il faut prévoir un délai de 2 semaines avant que la RAMQ ne procède à la couverture de vos médicaments (sans code d'exception).
- Le pharmacien faxera le formulaire à la RAMQ pour demander l'autorisation de paiement, seulement si le code d'exception n'a pas été indiqué sur la prescription.
- La RAMQ couvrira les médicaments qui figurent dans la liste des médicaments d'exception (voir colonne à droite) suite à une demande d'autorisation de paiement
- Certaines exceptions quant au remboursement des médicaments peuvent s'appliquer, comme pour ceux ayant une assurance fédérale ou une assurance hors du Québec.

Comment faire si la RAMQ n'a pas encore couvert vos médicaments:

- Vous devrez payer vos médicaments.
- Une fois la couverture approuvée, la RAMQ procédera au paiement de vos médicaments.
- Vous pouvez à ce moment vous présenter à la pharmacie à laquelle vous avez acheté vos médicaments afin d'obtenir un remboursement.
- Vous serez remboursés pour le montant payé, à l'exception de votre contribution mensuelle maximale de **80,25**\$ (si applicable) et de frais administratifs que la pharmacie pourrait vous charger.

Si vous avez une assurance privée:

Comment faire la demande de couverture:

- Tout d'abord contactez votre compagnie d'assurance afin de déterminer si les modalités de remboursement des paiements se font de façon manuelle ou électronique.
- Vérifiez auprès de votre assureur si le formulaire de la RAMQ peut être utilisé afin de demander une autorisation de paiement .
- Ensuite, vous pouvez vous présenter à la pharmacie plusieurs jours avant le début de votre traitement pour déposer votre prescription.
- Si votre assurance accepte les formulaires de la RAMQ, le pharmacien vous remettra un formulaire pour chacun de vos médicaments à leur faire parvenir.
- S'ils exigent l'utilisation de formulaires différents de ceux de la RAMQ, vous devrez vous les procurer auprès de votre assureur, les déposer à votre médecin qui se chargera de les remplir et ensuite vous les acheminerez à votre compagnie d'assurance.

Médicaments couverts par la RAMQ et les assurances privées

- Marvelon
- Lupron
- Suprefact
- Cetrotide
- Orgalutron
- Menopur
- Repronex
- Progest. Inj.

- Bravelle
- Gonal-F
- Puregon
- Ovidrel/hCG
- Endometrin
- Crinone
- Estrace
- Doxycycline

Médicaments NON-couverts par la RAMQ

- Luveris
- Saizen
- Climara
- Prometrium
- Les suppléments tel que :
- Pregvit et Pregvit folic-5, Centrum Fertil Pro, Materna, Inositol, DHEA et tout autre vitamine

Pharmacie LUONG et LECLERC

située dans Maxi & Cie 6825 ch. Côte-des-Neiges. H3S 2B6 Tél: 514-731-0888



Ressources à contacter si vous avez un problème avec votre assurance PRIVÉE:

Ombudsman des assurances de personnes: 514-845-6173

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP):

Pour plaintes: 1-866-582-2088